

JOURNAL DE GORDON

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAURENT & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publications

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 15 fr. — Six mois, 28 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 27 JUIN 1885

LE JOURNAL DE GORDON

C'est aujourd'hui que paraît, en Angleterre, le journal de Gordon à Khartoum, dont quelques passages déchirants ont déjà été publiés. On sait que ce précieux manuscrit contient le récit des trois cents premiers jours du siège de Khartoum. Quand Gordon confia aux navires qu'il envoyait au devant de l'expédition du général Wolesey, dix-neuf jours le séparèrent seulement encore de sa dernière heure.

Ces pages forment un acablant réquisitoire contre l'indécision du gouvernement, après avoir lancé Gordon dans la terrible aventure de la délivrance de Khartoum à lui tout seul, l'a immédiatement regretté et n'a cessé, pendant dix mois, de laisser aller ses décisions à *comme une souche au cours de l'eau sur un torrent montagneux*, s'arrêtant à chaque rocher, tournant sur elle-même dans chaque tourbillon, jusqu'à ce que le courant l'emporte.

C'est Gordon qui parle ainsi. Des les premiers mois du siège, il était édifié sur le secours qu'il pouvait attendre de la mère-patrie, représentée par M. Gladstone. Il répète, sur tous les tons, ce qu'il a fait savoir par chacun de ses messages au gouvernement, que Khartoum pouvait être secourue en 1884, mais qu'une armée qui n'arriverait pas avant les premiers mois de 1885 arriverait trop tard. Dans ces conditions, disait-il encore en octobre dernier, Khartoum sera prise sous le nez de l'armée expéditionnaire.

Et plus loin : « Quelques centaines d'hommes auraient suffi, en 1884, pour venir à bout du Mahdi, des milliers auraient peut-être réussi, quelques mois plus tard; mais, après la prise de Khartoum, l'Angleterre combinerait inutilement ses forces avec celles de la France pour arrêter la conflagration de l'Afrique musulmane. »

L'Angleterre s'est enfin décidée à envoyer une petite armée au secours de Gordon, mais au lieu de l'envoyer, au jour le jour, elle a attendu jusqu'à ce que le gouvernement désirât arriver trop tard en Egypte, et attendit la nouvelle de la mort du général, pour le délivrer de l'entreprise téméraire à laquelle l'opinion le condamnait.

L'infortuné Gordon ne s'y trompait pas, lorsqu'il écrivait : « Le gouvernement ne me pardonne pas de m'être pas déjà mort depuis longtemps. » Il a terminé son journal par cette simple parole, qui mériterait de servir d'épigramme, en France, à la publication des lettres de l'amiral Courbet : « J'ai fait de mon mieux pour l'honneur de mon pays. »

Après ces dernières paroles, rien ne nous est plus parvenu du héros de Khartoum. Il est impossible de ne pas remarquer la coïncidence entre la publication du journal de Gordon et la chute du cabinet de M. Gladstone. Les anciens n'auraient pas manqué d'y voir un premier avis de la présence de la Nécessité, cette puissance mystérieuse que nul n'a jamais vue, mais dont on entend le pas derrière les coupables.

Nous avons protesté bien souvent contre le débordement intolérable, nous ne voulons pas dire encouragé, des publications obscènes. Aujourd'hui, les industriels qui vivent de ce honteux trafic ne se contentent plus d'offrir leur marchandise à qui veut l'acheter, ils la chantent-ou le récit sur la voie publique. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la *Ligue* sous ce titre : « Une ordure : »

Nous sommes, à la ligne, partisans de bien des libertés. Même, par philosophie naturelle ou acquise, en présence de certaines licences, nous nous sentons disposés à hausser simplement les épaules.

Mais il est des malpropétés qui excitent l'indignation des plus indolents et qu'on ne saurait vraiment tolérer. Lorsqu'on se heurte à elles, ne pas les signaler à qui de droit, serait s'en rendre complice.

Hier, comme nous traversons le quartier du Sentier, nous avons croisé un individu holtant ou simulant la claudication, qui chantait, au milieu d'un groupe égypte, avec l'organe que l'on devine, une chanson dont nous ne distinguons pas les paroles. M. par un sentiment de charité banale et assurément détraquée, nous lui mimes dans la main une pièce de monnaie.

bouts-rimés du ruisseau qui ne contenait une accablante obscénité, qui ne soit un grossier outrage au bon sens, au patriotisme, sans parler de la religion.

Il nous suffira d'indiquer qu'il s'agit d'un colloque entre un grand mort et saint Geneviève, intentionnellement injurieux pour l'un et pour l'autre, et tel qu'en pourraient échanger dans l'ombre un Alphonse et une rôdeuse de barrières ivres.

C'est révoltant, et c'est dangereux. Oui, dangereux, car cela se vend comme du pain, ainsi que le disait l'ôtre misérable et plus ou moins inconscient qui débitait cette chose.

Et il n'est que trop facile de comprendre l'effet avilissant, corrupteur, que de pareilles productions ne peuvent manquer de produire chez les jeunes employés de commerce, les petites ouvrières, les gens du peuple à qui elles sont fatalement destinées.

On s'étudie à protéger la population contre l'empoisonnement alimentaire. C'est fort bien. Mais il est des poisons intellectuels tout aussi dangereux, même pour le corps.

Le moindre effet de chantage (7) comme celui dont le hasard a placé un exemplaire sous nos yeux, est un abrutissement certain, une abolition de tout sens moral.

Il est grand temps de défendre avec méthode la partie saine du public, l'immense majorité, en somme, contre la pourriture envahissante du trottoir sous toutes ses formes.

Nous demandons si, conformément à la loi, le dépôt légal de cet imprimé a été fait au ministère de l'intérieur ? — Du Croisy.

Il est probable que la question de la *Ligue* restera sans réponse, Paris étant livré depuis longtemps, avec la complicité du gouvernement, à toutes les entreprises de démoralisation.

Le moins grand temps de défendre avec méthode la partie saine du public, l'immense majorité, en somme, contre la pourriture envahissante du trottoir sous toutes ses formes.

Nous demandons si, conformément à la loi, le dépôt légal de cet imprimé a été fait au ministère de l'intérieur ? — Du Croisy.

Il est probable que la question de la *Ligue* restera sans réponse, Paris étant livré depuis longtemps, avec la complicité du gouvernement, à toutes les entreprises de démoralisation.

Le moins grand temps de défendre avec méthode la partie saine du public, l'immense majorité, en somme, contre la pourriture envahissante du trottoir sous toutes ses formes.

Nous demandons si, conformément à la loi, le dépôt légal de cet imprimé a été fait au ministère de l'intérieur ? — Du Croisy.

« son devoir ne lui permettrait pas de décliner l'honneur » qu'on lui ferait, en le portant sur la même liste que MM. Turigny et Gambon.

Puisque M. le général Thibaudin « se met à la disposition » des électeurs de la Nièvre, il peut être utile de les éclairer sur la situation réelle de ce candidat. Peut-être s'imaginait-il qu'entre ses fonctions militaires et les fonctions législatives il y a simplement incompatibilité ; une fois élu, le général aurait à opter. C'est là une erreur absolue. Ils se trouvent en présence, non pas d'une incompatibilité de fonctions, mais d'une indigibilité personnelle. M. Thibaudin étant général de division en activité de service, membre du comité de l'infanterie, est indigible. Tout ce qu'il lui serait donné serait nul et non avenue. S'il entend vraiment « se mettre à la disposition des électeurs », il faut qu'il donne sa démission de membre du comité de l'infanterie et qu'il fasse prononcer sa mise à la retraite avant le scrutin. La loi est formelle.

La lettre de M. Thibaudin donne lieu à une autre remarque. Elle contient l'adhésion à un certain programme politique, celui de MM. Turigny et Gambon. Ce que veut ce programme, c'est l'adhésion publique à ce programme ou à tout autre, c'est faire publiquement un acte politique. La lettre du général Thibaudin a-t-elle paru dans les journaux avec son consentement ? Si oui, comme cela paraît probable, le général Thibaudin a commis une lourde infraction à la discipline.

Supposons que d'autres généraux en activité de service, des colonels, des capitaines, des lieutenants, des sous-officiers, se mettent à suivre un exemple venu de si haut, et l'armée française ne tardera pas à tomber au niveau de l'armée espagnole. Nous serons à la veille d'une guerre civile, qui amènera une nouvelle invasion.

Qu'on y réfléchisse ! Nous ne sommes plus au temps où l'on portait aux nues le major Labordère. M. Thibaudin, aujourd'hui, est traité en ennemi. Les opportunistes ont toujours la prétention de parler en maîtres et de se faire obéir par tout le parti.

AFFAIRE MARCHANDON

AVANT L'AUDIENCE
Jamais une cause judiciaire n'avait attiré autant de monde.

Dès la première heure, un public nombreux se pressait dans la salle des Pas-Perdus.

Il était fait un tel abus de cartes qu'il fallut trois quarts, alors que la salle d'audience est bondée, il reste aux portes plus de cent cinquante porteurs de cartes.

A onze heures et demie, un petit incident vient jeter une diversion. Jeanne Blin fait son entrée dans la salle des Pas-Perdus.

Reconnue par quelques personnes, elle est très courtoisement accueillie par les spectateurs perdant leurs places à la queue.

L'audience
La salle d'audience est encore plus bondée de monde que d'habitude, et dans les couloirs du palais, les gardes ont le plus grand mal à maintenir l'ordre.

A 11 heures 20, on introduit l'accusé. Son aspect est vulgaire et accablé, avec une certaine prétention aux petites manières et au bon langage.

A 11 heures et demie, l'audience commence. Le conseiller Cammartin préside. M. l'avocat général Bernard, occupe le siège du ministère public. M. Danet est au banc des défenseurs.

Je crois que votre récit n'est pas sincère. L'accusé le démentira.

Une longue discussion s'engage au sujet du contenu qui a servi à commettre le crime.

M. le président prétend que ce contenu, qui a disparu, et sur lequel Marchandon n'a jamais voulu donner de détails, appartenait à l'accusé, et qu'il est entré au service de Mme Cornet mari de ce contenu.

Si ce détail, d'une grande importance, est établi, la préméditation existe. Marchandon prétend que le contenu, il l'a pris chez Mme Cornet et qu'après l'avoir nettoyé, après le crime, il l'a replacé dans un tiroir.

INTERROGATOIRE DES TÉMOINS
M. Cornet, le mari de la victime, est le premier introduit. C'est un homme d'une soixantaine d'années, d'une tenue correcte et très respectable. Il s'exprime avec un accent orléanais prononcé. Il regarde l'accusé en face et répond avec beaucoup de précision et de perspicacité aux questions du président.

Co qu'il y a de plus saillant dans son interrogatoire, c'est une accusation d'un grand intérêt qu'il dirige contre Marchandon. En visitant le tiroir de son fils, M. Cornet s'est aperçu qu'un contenu d'une des sonnettes avait été volé. C'est le contenu correspondant au lit de Mme Cornet.

D. — Marchandon, c'est vous qui avez enlevé ce contenu ?
R. — Oui, c'est moi.

D. — Pourquoi ? — R. Pour pouvoir voler plus à mon aise.

D. — Est-ce avec un instrument que vous avez enlevé ce contenu ? — R. Non, c'est avec mes mains.

M. Cornet s'est aperçu qu'un contenu d'une des sonnettes avait été volé. C'est le contenu correspondant au lit de Mme Cornet.

D. — Marchandon, c'est vous qui avez enlevé ce contenu ?
R. — Oui, c'est moi.

D. — Pourquoi ? — R. Pour pouvoir voler plus à mon aise.

D. — Est-ce avec un instrument que vous avez enlevé ce contenu ? — R. Non, c'est avec mes mains.

ment l'accusé, qui tient son mouchoir sur ses yeux et qui ne cesse de pleurer.

Je vivais avec Marchandon depuis dix-huit mois. Je l'ai connu quand il était l'amant de mon amie Eugénie Bonnard. A ce moment-là, il était un gentil, tout vêtu de noir, l'air comme il faut.

M. Danet. — Je l'ai vu, dit-il, tu ne me reconnais pas avec cette femme matériellement et financièrement parlant. Moi, bonne fille, j'ai toujours cru qu'il me disait la vérité. J'ai accepté cette situation. Si j'ai pris à un moment le nom de Blinville, c'est pour faire comme font souvent les femmes galantes, ce ne tenait pas à l'importance. Voilà ma vie avec Marchandon.

M. Danet. — Le lendemain du crime, Marchandon était-il triste ? — R. Oh oui, il alla acheter des journaux et revint tourmenté. Il me disait : « Je voudrais être mort. — Pourquoi désirer la mort par un si bon soleil, lui ai-je répondu. — Il a pleuré comme un homme et j'ai vu qu'il avait fait autre chose de plus que les autres fois.

M. Danet (s'adressant à Jeanne Blin). — Veuillez raconter la scène des aveux. (Rires.)
Le témoin. — J'étais arrivée. On me confronta avec lui. Je fis appel à sa franchise. Je l'ai supplié de tout avouer : il a tout avoué en pleurant. Je m'étais mis à genoux auprès de lui, j'avais touché toutes ses cordes sensibles.

LA MÈRE DE MARCHANDON
Mme Marchandon, mère de l'accusé. (La malheureuse femme sanglote en se tournant vers les jurés.) — Messieurs, je vous supplie d'avoir pitié de moi.

Mme Marchandon se retire en se soutenant à peine.

Les interrogatoires sont terminés. L'audience est renvoyée à aujourd'hui pour le réquisitoire et les plaidoiries.

Le traité de paix
Paris, 26 juin. — M. Antonin Proust a été nommé président de la commission chargée d'examiner le traité de paix avec la Chine, et M. Drumol, secrétaire.

Amendements au budget
Paris, 26 juin. — La commission du budget, après avoir entendu le ministre des finances et conformément à son avis, a rejeté : 1° un amendement tendant à la suppression de l'impôt sur le sol et à l'établissement d'une surtaxe de dix centimes sur chaque kilogramme de sucre ; 2° un amendement tendant à doubler la taxe actuellement établie sur l'alcool et à grever la propriété non bâtie d'une somme équivalente au produit de la surtaxe ; 3° un amendement tendant à la prérogative de l'impôt foncier ; 4° un amendement tendant à la suppression de l'impôt sur le papier.

Les délégués mineurs
Paris, 26 juin. — Après avoir entendu M. Demol sur la question des caisses de retraite, la commission des ouvriers mineurs s'est mis d'accord avec lui sur le projet concernant ces caisses.

La récidive
Paris, 26 juin. — La commission relative aux moyens de réviser la loi sur la récidive a voté l'adoption du projet tel que l'a voté le Sénat.

Une dépêche du général de Courcy
Paris, 26 juin. — Il est arrivé ce matin une dépêche du général de Courcy, relative à des envois de matériel et d'objets de campement.

Mort d'Olivier Pain
Paris, 26 juin. — M. Rochefort a reçu ce soir une M. O'Kelly, membre du Parlement anglais, lui annonçant qu'Olivier Pain est mort de la fièvre au Soudan.

L'incident de Valbonne
Paris, 26 juin. — L'enquête sur l'incident qui s'est produit au camp de Valbonne continue. Le soldat arrêté, qui se nomme Folgè, et qui avait été écroué à la prison de Montauban, a été dirigé sur Lyon ; l'enquête a prouvé que plusieurs cartouches à balles avaient été tirées presque au même temps, ce qui tendrait à faire croire qu'il y a plus d'un coupable.

Le choléra
Madrid, 26 juin. — Le président du conseil et le ministre de l'intérieur ont été fort bien accueillis par la population de Morcia, à laquelle ils ont apporté un secours de 70,000 francs, dont 25,000 francs par le roi. Les ministres ont visité les quartiers pauvres de la ville et ont formé, avec les conseils des autorités et des gens riches, un comité chargé de prendre toutes les mesures en vue d'empêcher la propagation du choléra.

Le commerce des Etats-Unis
New-York, 26 juin. — Le chiffre des exportations de marchandises, pour le mois de mai a dépassé le chiffre des importations de 3,252,000 dollars.

SÉNAT
Séance du 26 juin 1885
Présidence de M. LE ROYER
La séance est ouverte à 2 heures.

Les funérailles de l'amiral Courbet
Après l'adoption de plusieurs projets d'intérêt local, notamment du projet autorisant la ville d'Armentières à emprunter la somme de 400,000 fr. le Sénat adopte, à l'unanimité, le projet relatif aux funérailles de l'amiral Courbet.

L'élection du Finistère
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'élection du Finistère.

M. Xavier Blanc croit avoir démontré qu'une action de clergé abusive et contraire aux règles, a dû intervenir dans le résultat.

M. de Lesnety critique d'abord la procédure suivie par l'enquête. Cette enquête aurait dû être contradictoire ; elle ne l'a pas été.

M. Honoré cite un certain nombre de témoins entendus. Courbet, dit-il, sont tous, ou presque tous, des victimes du suffrage universel.

M. de Lesnety interrompant, est rappelé à l'ordre.

M. Honoré cite de nouveaux faits et pressions, et dit qu'en présence de ces faits, la droite devrait s'incliner.

Invalidation de l'élection
Les conclusions de la commission, tendant à l'invalidation, ont été adoptées par 157 voix contre 98.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

L'usage du chèque en Angleterre. — Le Clearing House, de Londres, règle annuellement pour plus de 450 milliards de chèques. Les mêmes établissements, aux Etats-Unis, en règlent pour 350 milliards.